PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2019

Présents *: Nathalie CUOZZO, Didier BROS, Frédéric WISNIEWSKI,*
Magali GUEIDAN, Stéphanie BUA et Didier MELLAREDE.

Absents excusés : *Guillaume HUGUES, Hervé SAUVAIRE, Rudolph BERETTA*
Alain JUNG ayant donné procuration à Nathalie CUOZZO

Date de la convocation : 7 octobre 2019

La séance est ouverte à 19 heures, sous la présidence de Nathalie CUOZZO, 1ère adjointe, pour le maire empêché, qui donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 18 septembre 2019 et nous avons procédé aux signatures sur le dernier procès-verbal.

Est nommée secrétaire de séance, Stéphanie BUA

Nathalie CUOZZO donne lecture de l'ordre du jour :

- *Délibération demande subvention aire de jeux au Conseil Régional*
- *Délibération attribution de l'indemnité du nouveau receveur municipal*
- *Questions diverses*

Nathalie CUOZZO informe qu'il y a lieu de rajouter à l'ordre du jour la délibération de la signature de la convention entre la CCPS et la commune pour la mise à disposition du foyer pour la restauration scolaire.

Convention CCPS Foyer/Restaurant scolaire

Madame la 1ère adjointe donne lecture de la convention proposée comme chaque année par la CCPS (Communauté des Communes du Pays de Sommières) pour la mise à disposition du foyer pour la restauration scolaire. Après discussion, le conseil municipal décide de renouveler cette convention dans les mêmes conditions que l'année précédente.

Pour : 7 *Contre : 0* *Abstention : 0*

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Délibération demande de subvention aire de jeux au Conseil Régional

Madame la 1ère adjointe informe qu'un autre dossier de demande de subvention va être déposé auprès du Conseil Régional, pour l'aménagement de l'aire de jeux. Après discussion, le conseil municipal accepte le dépôt de ce dossier.

Pour : 7 *Contre : 0* *Abstention : 0*

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Délibération attribution de l'indemnité du nouveau receveur municipal

Madame la 1ère adjointe explique qu'un nouveau receveur municipal vient d'être nommé à la trésorerie de Saint-Chaptes. Une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de receveur municipal. Après discussion, le conseil municipal accepte le versement de l'attribution de l'indemnité, réduite de 50 %.

Pour : 7 *Contre : 0* *Abstention : 0*

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Questions diverses

- *Décision du nom de la rue et de l'impasse du nouveau lotissement : rue des Aramons et impasse des Olivettes*
- *Proposition d'achat d'un terrain communal par un administré : en attente de décision*
- *Revalorisation tarifs SAUR 2020 : la commune décide de ne pas augmenter les tarifs*

TOUTES LES DELIBERATIONS PRISES LORS DE CETTE SEANCE SONT CONSULTABLES EN MAIRIE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35

La 1ère adjointe, *le conseil municipal.*

MAIRIE DE CRESPIAN (G.T.T.)